

SEEDMIXX®

Anti-limaces toutes cultures

| | |
|-------------|---|
| Composition | Phosphate ferrique (hydraté) 29,7 g/kg (2,97 % p/p) |
| Formulation | Appât (prêt à l'emploi) (RB) |
| A.M.M. | n° 2100030 |

DESCRIPTIF DU PRODUIT

SEEDMIXX® est un appât granulé constitué d'une substance active originale : le phosphate ferrique. SEEDMIXX® agit par ingestion sur un grand nombre d'espèces de limaces et d'escargots, notamment sur les limaces grises et noires.

SEEDMIXX® est un produit utilisable en Agriculture Biologique en application du Règlement (UE) n° 2018/848.

Usages autorisés

SEEDMIXX® est homologué en traitement du sol.

| Cultures | Cibles | Dose maximale d'emploi | Nombre maximum d'applications | Délai Avant Récolte |
|----------------------|----------------------|------------------------|-------------------------------|---------------------|
| Traitements généraux | Limaces et Escargots | 7 kg/ha | 4 / an | 1 jour |

Aucune LMR (Limites Maximales de Résidus) n'est requise pour le phosphate ferrique : substance incluse à l'Annexe IV du Règlement (CE) n°396/2005.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Conditions d'application

SEEDMIXX® peut être employé sur toutes les cultures de plein champ et sous abri dès le début de l'infestation. Estimer le risque limace des parcelles avant l'implantation de la culture à l'aide de grilles de décision et/ou réaliser un piégeage afin d'évaluer l'activité des limaces et le risque d'apparition de dégâts.

- Il est conseillé d'appliquer SEEDMIXX® en mélange à la semence ou en localisé au semis. Ces applications permettent de cibler principalement les limaces terricoles (limaces noires). L'action contre les limaces grises, se déplaçant en surface sera inexistante. Afin de cibler ces limaces grises, l'application en plein, en surface, est également possible.
- Dans le cas d'une application en plein en légumes, fruits et cultures ornementales : disperser SEEDMIXX® entre les plantes en vous assurant que des granulés ne restent pas dans le feuillage. Pour cette raison, appliquer SEEDMIXX® quand la surface foliaire est sèche. Le contact des granulés sur des feuilles fragiles (par exemple jeunes pousses en cultures de printemps, sous serre ou sous bâches) peut provoquer des brûlures ou nécroses localisées.

Le mode d'action spécifique de SEEDMIXX® entraîne un blocage de l'alimentation des mollusques et l'arrêt des dommages sans production de traces de mucus. Les limaces s'enterrant avant de mourir on ne trouvera généralement pas de corps en surface.

Précautions d'emploi

Il est conseillé d'utiliser SEEDMIXX® en mélange à la semence, pour les semis de céréales, colza et fourragères notamment ou dans la raie de semis pour le tournesol et le maïs. La dose à l'hectare ne doit dans tous les cas pas excéder 7 kg/ha. S'assurer que le mélange des granulés et des semences est homogène avant l'application.

- Pour les céréales, viser une incorporation entre 3 et 4%, selon la densité de semis considérée et le niveau d'infestation de la parcelle.
- En colza, veiller à ne pas dépasser 7 kg/ha.
- Pour une application dans la raie de semis sur les cultures de tournesol et maïs, la dose de 4 kg/ha est recommandée. En cas de forte infestation, la dose peut être augmentée sans dépasser les 7 kg/ha.

Les applications en mélange à la semence ou dans la raie de semis ne permettent pas de contrôler les limaces grises. En cas de risque d'attaques de limaces grises sur la parcelle, utiliser un anti-limace en plein sur la surface.

En cas d'une utilisation en plein, appliquer SEEDMIXX® dès le début de l'infestation à une dose entre 5 à 7 kg/ha selon le niveau de pression de la parcelle. Cette pression peut être évaluée par piégeage.

Renouveler l'application de SEEDMIXX® dès que les granulés ont été consommés si les conditions climatiques sont favorables aux limaces ou escargots, jusqu'à la fin de la période de sensibilité de la culture.

Sur sol très motteux, rouler le sol avant la levée de la culture pour rendre les granulés plus accessibles aux limaces et aux escargots.

MISE EN ŒUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation, utilisation du produit, intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer pendant l'utilisation du produit.

Pendant toute la durée d'utilisation du produit, veiller à porter une tenue de protection adaptée pour réduire l'exposition.

Pour la **protection de l'opérateur** :

| Caractéristiques des EPI | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : | | |
|---|--|-------------------|--|
| | CHARGEMENT DU MATÉRIEL D'ÉPANDAGE | ÉPANDAGE | NETTOYAGE DU MATÉRIEL D'ÉPANDAGE |
| GANTS EN ISO 374-1/A1 réutilisables (EN 16523-1+A1 (type A)) usage unique (EN ISO 374-2 (types A, B ou C)) | Réutilisables | À usage unique * | Réutilisables |
| EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065 | EPI vestimentaire | EPI vestimentaire | EPI vestimentaire |
| EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3) certifié EN 14605+A1 | EPI partiel | | EPI partiel |

* en cas d'intervention sur le matériel d'épandage.

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, hermétiquement fermé, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le produit à l'abri de la lumière directe du soleil, à température ambiante, dans un endroit frais, sec et aéré. Protéger du gel.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Nettoyage de l'épandeur

A la fin de l'application du produit, le matériel doit être vidé et nettoyé. Les reliquats de produits et les eaux de rinçage doivent être éliminés conformément à la réglementation en vigueur.

Élimination du produit et de l'emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Apporter les emballages vidés et pliés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

Rapporter les EPI usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

CERTIS Europe B.V. est partenaire de la filière A.D.I.VALOR.



PREMIERS SECOURS

Consulter la fiche de données de sécurité.

CONDITIONNEMENT

| Conditionnement | Groupage | Palettisation | Unité de commande |
|-----------------|----------|------------------|-------------------|
| Sac de 20 kg | - | 40 sacs = 800 kg | Sac de 20 kg |

SEEDMIXX® - A.M.M. 2100030

SEEDMIXX® n'est pas classé selon le Règlement (CE) N°1272/2008.

Conseils de prudence

- P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
 P501 Éliminer le contenu et les emballages vides conformément à la réglementation en vigueur.

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Délai de rentrée : non applicable.

RESERVE A UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL – REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT : Respectez les usages, doses, conditions et précautions d'emploi qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Avant toute utilisation, lire attentivement l'étiquette.

**EN CAS D'URGENCE
Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti poison le plus proche.**

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude (n° vert 0 800 887 887 – appel gratuit depuis un poste fixe). En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01.72.11.00.03 (*Carechem, numéro d'urgence 24h/24h*).
 Fiche de données de sécurité disponible sur : www.quickfds.com ou sur demande à CERTIS au 01.34.91.90.00. ou en scannant le QR code avec votre téléphone mobile.



® Marque déposée W. Neudorff GmbH KG

Distribué par CERTIS Europe B.V. - France – N° d'agrément IF01808 : Distribution de Produits Phytopharmaceutiques à des Utilisateurs Professionnels – 5, rue Galilée - 78280 GUYANCOURT – Tél : 01.34.91.90.00 - Fax : 01.30.43.76.55 – www.certiseurope.fr – v1.1 - 10/2020.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.